L'Echo de Manitoba

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

"TOUT DROIT."

VOL. II. WINNIPEG, MAN., 11 MAI 1899. No. 15

UN SURPLUS DE $4,600,000

POUR L'ANNEE COURANTE.

La semaine dernière a été occupée à Ottawa par le discours du budget, et la discussion du dit budget.

Disons de suite que cette discussion a été fort courte et pour cause, car il était vraiment difficile pour l'opposition de recriminer et critiquer avec quelqu'apparence de raison, les magnifiques résultats que le ministre des Finances, l'hon. M. Fielding est venu mettre sous les yeux de la Chambre.

Nous ne retiendrons du discours de M. Felding, discours bourré de chiffres, tous du plus grand intérêt, nous ne retiendrons que les grandes lignes, celles qui intéressent la grande majorité du public.

On se rappelle avec quelle joie fut reçue d'un bout à l'autre du Dominion l'année dernière, l'annonce du surplus de $1,700,000. C'était si bon après des années de deficit, que de voir enfin apparaitre un excédant !

Mais que dire de celui de cette année, qui d'après les déclarations de M. Felding, se montera au moins à $4,600,000 ?

Après les vaches maigres, voici les vaches grasses, et ma foi, cela vous ragaillardit, que de constater ce signe certain de prospérité nationale !

Notez bien que ce n'est point là un excédent comme il est toujours facile d'en obtenir, en réduisant sur toutes les subventions à l'agriculture, à l'immigration, en évitant de dépenser pour les travaux d'utilité publique ; non point, car tout au contraire, les sommes affectées à tous ces différents objets ont été considérablement augmentées ; le gouvernement libéral a dépensé des sommes énormes pour le creusage des canaux, pour l'amélioration du port de Montréal, en général pour tous les grands travaux qui contribuent au développement du commerce et de l'industrie.

Les droits d'entrée ont été diminués, dans des proportions telles que si l'ancien tarif était resté en vigueur, le ministre des Finances estime que les recettes des douanes auraient été supérieures dc $3,000,000.

C'est donc un excédent honnête, un excédent de bon aloi ; que celui de l'exercice courant, et il est la preuve indéniable de l'extraordinaire prospérité dont jouit à l'heure actuelle le Dominion.

Ces bons conservateurs, tout gênés d'un tel succès ne savent plus à quel saint se vouer, et comme il leur faut à tout prix trouver matière à critiquer, ils ont trouvé habile de s'indigner de l'accroissement des dépenses.

C'est une affreuse fumistérie, car il est ridicule de prétendre maintenir un budget au même niveau alors que la population s'accroit sans cesse et que par suite les besoins augmentent.

Autant vaudrait prétendre qu'une famille ayant 15 enfants ne doit pas plus dépenser que lorsqu'elle n'en avait avait qu'un !

C'est ridicule, parceque le budget est fait uniquement pour aider et développer les intérets du pays, et par conséquent doit être consacré à l'exécution de tous les travaux nécessaires ; et du moment que les recettes dépassent les dépenses, on doit être satisfait de voir le montant des sommes dépensées pour le bien du pays, grandir chaque année.

D'autant, qu'en la circonstance, l'accroissement du budget, n'est point obtenu par un surcroit d'impôt sur le peuple; ce qui serait déplorable. Bien au contraire, la dépense publique qui en 1895 était de $7.52 par tête a été réduite cette année à $7.39.

Aussi bien, de quelque côté qu'on l'envisage, le budget de 1894 mérite les louanges de tout homme éclairé, sans nulle restriction.

Mais comment, direz-vous, puisque l'on a réduit les droits de douane, puisque l'on a dépensé plus d'argent que les autres années pour les grands travaux publics, quisqu'on a aussi diminué le chiffre d'impôt payé par chaque habitant, comment expliquez-vous le surplus de $4,600,000 ?

C'est bien simple; nos exportations qui en 1895 s'élevaient à $224,420,485 se sont élevées cette année à $304,475,736.

En d'autres termes, de 1896 à 1898 en deux années le commerce du pays a augmenté de $60,000,000. Or, savez-vous à combient s'est monté l'augmentation de notre commerce pendant les 18 années de régime conservateur de 1878 à 1896 ? à $57,000,000.

C'est-à-dire qu'en deux années de régime libéral le commerce du Canada à augmenté d'une quantité plus considérable que pendant les 18 ans du régime conservateur !

Et tout marche dans la même proportion. Prenez les dépôts en banque et à la caisse d'épargne.

La quantité d'argent déposé est un indice irrécusable de l'état financier d'un pays.

Or, en une seule année, du 30 juin 1897 au 30 juin 1898, il y a une augmentation de dépôt dans les caisses d'épargne du gouvernement de $27,068,798.

Autre chose, non moins convaincante : les faillites qui en 1897 étaient de 1809 avec un passif de $14,157,498, sont descendues en 1898 au chiffre de 1,300, et le passif à $9,821,233.

Nous ne pouvons continuer cette revue des signes certains de la prospérité nationale, et ceux que nous venons de citer suffisent pour juger en pleine connaissance de cause.

Tontefois, pour finir, prenons un point de comparaison avec nos voisin, les Etats-Unis.

En 1898, le commerce extérieur des Etats-Unis a été de $24. par tête, alors que dans la même année il s'élevait pour le Canada à $56.29 !

Et dire qu'il y a des gens assez aveuglés par le parti-pris et la passion pour s'écrier que le gouvernement libéral est incapable de gouverner ! ! !

C'est à se tordre ! Pauvre gens, l'asile les guette !

Les Candidatures.

Les Candidats commencent à dévoiler leurs espérances, en vue des prochaines élections provinciales qu'aucuns croient devoir être fort proches.

Les conservateurs sont particulièrement hâtifs ; c'est ainsi que le "Morning Telegram" nous annonce sous ce titre pompeux "Woodland is safe," la candidature de M. Roblin dans Woodland, son comté actuel d'ailleurs.

Ce titre semblerait indiquer que l'on avait quelque appréhension dans les rangs conservateurs au sujet de la candiature de M. Roblin dans Woodland !

Ce n'est pas d'ailleurs surprenant pour qui connait la situation exacte dans ce comté et le "Télégram" est un peu trop empressé à considérer la patrie sauvée, parce que M, Roblin a été choisi par quelques partisans dévoués !

Il serait peut être plus prudent pour notre confrère d'atteudre le résultat des élections pour chanter une victoire plus que problématique.

A Winnipeg, ilest à peu près certain que M. Isaac Campbell, sera le candidat libéral pour la prochaine élection partielle aux Communes.

On ne saurait espérer un choix plus sympathique que celui de M. Campbell. Son nom seul, "the people's Isaac," suffit à prouver sa popularité.

Enfin les conservateurs du comté de St.-Boniface ont déjà tenu une convention dans le but de choisir leur futur candidat.

La présence de M. Lauzon à cette convention semble indiquer qu'il sera tout probablement le choix conservateur, à moins que la toge ne l'emporte cette fois encore sur les armes, il serait plus à propos de dire en cette occasion sur "le couperet."

Le Port de Montreal.

Nous lisons dans la "Patrie," l'article suivant.

Les hommes d'affaires de Winnipeg, et particulièrement ceux intéressés dans le commerce de grains, se sont réunis en assemblée hier pour voter des résolutions à l'effet qu'il faut donner à la route canadienne des lacs et du St.-Laurent toute l'importance possible et que le port de Montréal doit être outillé de la façon la plus complète afin d'en faire le port national du Canada.

Les grands commerçants de l'Ouest se lancent dans le mouvement de progrès déterminé par le gouvernement Laurier, et ils comprennent tout ce qu'il y a de sagesse dans notre maxime économique : le trafic canadien par les ports canadiens.

Si les anciens gouvernements torys avaient été des cabinets d'affaires, ils auraient compris que l'apathie et le manque d'initiative nous faisaient perdre des millions, des centaines de millions de trafic, et ils auraient entrepris le creusement des canaux il y a de longues années ; ils auraient outillé le port de Montréal de façon à le mettre en état de recevoir du trafic et d'en expédier, ils auraient doté notre pays de ports d'hiver.

Mais non, le parti tory a passé ses dix dernières années à se prélasser, comme à Capoue les légions défaillantes, dans l'indolence et le plaisir ; il laissait les McGreevy et les Langevin diriger la chose publique par le tripotage ; il laissait tout le commerce de l'Ouest canadien s'engouffrer à Buffalo et dans le canal Erié, pour s'éviter le labeur de la création d'un nouvel crdre de choses, le souci du progrès à enfanter, et de développements à réaliser.

C'est le gouvernement Laurier qui a pris toute l'affaire en mains et qui est à faire avancer le pays à pas de géants ; c'est le gouvernement Laurier qui a crée les portes d'hiver de St-Jean et d'Halifax, qui a entrepris le creusement des canaux, virtuellement terminé, qui va faire de Montréal un port national, un des premiers ports du continent américain.

"La Gauloise."

Tel est le titre d'une société que viennent de fonder, aprés plusieurs réunions préparatoires les Français de Winnipeg et de St.-Boniface.

Le but de cette société qu'indique clairement son sous-titre "Union des Colons Français du Manitoba et du Nord-Ouest," est defini par les statuts suivants de la constitution.

1. Le but de la Société la "Gauloise" est de grouper tous les Français du Manitoba et et du Nord-Ouest, et de les mettre ainsi à même de se connaître, s'estimer et s'entr'aider ;

(b) D'affrmer aux yeux de tous, et principalement des Français de passage, l'existence dans notre province d'une colonie française nombreuse, honnête et laborieuse ;

(c) De faciliter les débuts à ceux qui arrivent de la Mère-Patrie.

Dimanche dernier a eu lieu une magnifique réunion à laquelle assistaient une quarantaine de français.

Parmi les personnes présentes se trouvaient un grand nombre de colons recemment arrivés, et dès son début la société a ainsi eu l'occasion de prouver sa raison d'être en fournissant aux compatriotes nouvellement débarqués les renseignements les plus utiles.

Les officiers de cette société sont.

M. Gauthier, Président,
H. d'Hellencourt, Vice Prés.,
Schaffer, Secrétaire,
Cervier, Trésorier,
MM. Ducasse, Retteré, Vendôme, membres.

La société se propose de faire appel d'ici à peu à tous les Français du Manitoba et du Nord-Ouest pour les inviter à adhérer à la "Gauloise."

L'ECHO DE MANITOBA

Puplié tous les jeudis par la Cie d'imprimerie "L'Echo de Manitoba."

Adresse

L' ECHO DE MANITOBA

BUREAUX—435 RUE MAIN,

Boite 309. WINNIPEG, MAN.

Une piece unique.

Guillaume II vient d'offrir une somme d'argent considérable pour une pièce de monnaie.

Pendant son voyage en Palestine l'empereur rencontra, dans un petit village près de Jérusalem, un vieil Italien à qui il rendit visite dans son humble demeure. L'ameublement était des plus pauvres, mais il y avait, dans une chambre, un cabinet incrusté d'ivoire et de nacre, d'une merveilleuse beauté. L'empereur demanda à l'acheter, l'Italien refusa, et ouvrant les panneaux, mit à jour une collection de monnaies et de médailles comme peu de musés en possèdent.

—Maintenant, sir, dit-il, je vais vous montrer le joyau de ma collection.

Il ouvrit un petit tiroir secret et en tira une pièce de monnaie probablement unique, et datant du premier siècle de l'ère chrétienne. Elle représente le Christ, avec ces mots en caractères hébrahiques :

"Le Messie-roi apportera la paix."

Après la résurrection du Christ les apôtres saint Pierre et saint Paul, croyant que le Sauveur serait roi de Jérusalem, firent frapper des pièces de monnaie qui devaient être mises en circulation au début de son règne.

Quelques instances que fit Guillaume pour acquérir cette pièce, il se heurta à un refus et quitta l'Italien de fort mauvaise humeur. Tout récemment, celui-ci a quitté la Palestine pour retourner dans son pays natal, et sachant que le prince de Naple est un numismate passionné, il lui a offert cette pièce. Le prince lui a donné une petite maison entourée de vignobles, où il passera les dernières années de sa vie. A sa mort, le merveilleux cabinet, avec ce qu'il renferme, deviendra la propriété de l'héritier de la couronne d'Italie.

—Madame Pochet a fait un voyage dans le Midi de la France, elle épanche ses souvenirs dans le sein de sa voisine, Mme Gibou.

—Ce qui m'a le plus frappé, c'est la ville de Nîmes, avec Garennes.

—Vous voulez dire : Arènes, M'me Pochet.

—Non, je dis bien : Garennes. Même qu'elles s'appellent ainsi à cause des combats que de fameux lapins s'y livraient autrefois.

L'Echo de Manitoba

JEUDI, MAI 11, 1899.

Toutes communications concernant la rédaction devront être adressées à M. H. d'HELLENCOURT, REDACTEUR.

Toute la lyre.

Rien n'est bouffon comme de constater les efforts désespérés auxquels certains fanatiques outrés se livrent, pour essayer de travestir et dénaturer le Libéralisme.

Pour eux, le Libéralisme en politique (le seul dont nous puissions nous occuper) c'est la bête de l'Apocalypse, c'est le Minotaure, c'est l'hydre de Lerne, c'est tout cela à la fois, et quelque chose de pire encore

Avec quelle farouche énergie, quels froncement de sourcils ils se ruent contre le monstre, brandissant en des gestes d'exorcistes leurs plumes soigneusement trempées dans le fiel le plus amer.

Molière ou Balzac seuls pourraient le décrire !

Ce spectacle, pour n'être pas nouveau, n'en conserve pas moins un aspect du comique le plus réjouissant.

Nous avons eu la semaine dernière une petite représentation de cette espèce dans les colonnes du "Manitoba," par un acteur dont la personnalité cherche à se masquer sous l'anonymat d'un triple X, mais qui malheureusement n'a pu parvenir à défigurer son style (le style c'est l'homme), non plus qu'à varier l'air de ses chansons, dont les échos de la "bonne" presse ont déjà redit les refrains.

D'ailleurs, le nom importe peu en la matière, car le procédé est invariable, immuable.

La recette est aussi connue que celle de la soupe aux choux.

Il suffit de réunir dans le même plat les mots de "licence, d'esprit dangereux, de radicalisme, de doctrine pernicieuse, d'indépendance" ; vous assaisonnez avec "l'hydre de la Révolution" ; et vous faites bouillir sur le feu vif de l'indignation."

Vous servez le tout bien chaud, en un style pompeux, avec grand renfort d'épithètes.

Si après cela, la Patrie et l'Eglise ne sont pas sauvées, c'est que le mal est incurable.

Monsieur XXX est passé maitre en l'art de préparer ce plat, et cette fois, faut-il l'avouer, il s'est littéralement surpassé.

Tout y est ; pas un condiment n'est oublié.

Après un exorde insinuant sur "l'esprit dangereux qui semble s'infiltrer dans les veines de notre peuple, (admirez comme il convient cet esprit qui s'infiltre dans les veines, c'est un bijou !) il pose ses prémisses en une définition du Libéralisme en politique.

Il n'y va pas par quatre chemins, le docteur universel :

"Le libéralisme n'est qu'un radicalisme opportuniste, brêveté sous un autre nom."

Nous savions qu'il ne suffisait pas d'être brêveté pour éviter la contrefaçon ; mais être contrefait par celui-là même qui vous décerne le brevet, c'est le comble de l'infortune.

Pauvre libéralisme. il en a vu bien d'autres !

Mais continuons à déguster et à savourer comme il convient ce mets étrange.

C'est maintenant l'appel pathétique à

l'hydre de la révolution, enfantée par l'orgueil, et qui grandit sous la protection du mal fatigué des entraves de la vertu.

Les entraves de la vertu s'appelaient Louis XV, le parc aux cerfs, la Pompadour, l'abbé Fleury, et les galants abbés d'alcôve ; franchement, Jacques Bonhomme avait quelqu'excuse d'être fatigué de cet excès de vertus.

Puis le petit coup de cimbales obligatoire sur

"La France qui aujourd'hui gémit dans les douleurs d'un cruel déchirement interne causé par les doctrines néfastes de cette école."

Bien suggestif, ce déchirement interne !

Mais tout cela n'empêchera pas la France d'enterrer les médecins Tant-pis qui se désolent hypocritement sur ses maux plus ou moins internes.

M. XXX n'a eu garde d'oublier la phrase consacrée sur le libéralisme : "doctrine pernicieuse, remplie d'un poison subtil." C'est pas tout neuf, mais ça fait toujours bien, et puis, ça ne fatigue pas l'imagination ; d'ailleurs la banalité du début est rachetée par l'exquise originalité de la fin de la période. Oyez plutôt : "poison subtil qui recouvert des noms pompeux de Liberté, Egalité, Fraternité, tend néanmoins à atrophier les populations par le gaz dangereux de l'indifférence."

Ah ! qu'en termes galants ces choses-là sont mises ! Ce poison qui atrophie, par le gaz de l'indifférence ! c'est ça qu'est suggestif ! Comme galimatias, on n'a jamais fait mieux ! et ce "néanmoins"? ... une trouvaille !

On ne s'ennuie par à lire la prose de M. XXX.

Mais chut ! écoutez maintenant le cher homme nous dépeindre les disciples du libéralisme, "qui travaillent énergiquement "et sourdement," (taper comme un sourd, alors !) "ils veulent, dit- "il, affranchir les peuples de l'au- "torité de l'église ; non seulement "les individus, mais les sociétés "elles-mêmes, l'Etat surtout."

On frémit, en vérité, au récit d'une telle perversité, d'un tel délire d'affranchissement ! S'ils continuent, ces libéraux d'enfer, où s'arrèteront-il ? que n'affranchiront-ils pas ?

Il est bon de noter en passant l'étrangeté des prétentions émises par ce cher monsieur XXX, qui emporté par l'ardeur de son lyrisme, nous ouvre des horizons surprenants sur le rôle de la Religion, selon son école. Il affirme l'autorité de l'Eglise, non seulement sur les individus, mais encore sur les sociétés, et sur l'Etat.

L'autorité, vous entendez bien !

Il y a pourtant des gens qui croient que le but unique de l'Eglise, c'est le salut des âmes, non l'exercice de l'autorité ; c'était l'opinion de Fénélon lorsqu'il dit :

"L'Eglise doit se souvenir qu'elle n'est pas une puissance juridique et civile, mais seulement directrice et ordinative."

L'autorité de l'Eglise sur l'Etat, voilà ce qui s'appelle être plus catholique que le Pape.

Mais laissons là un excès de lyrisme sans conséquence, et continuons.

Ce qui suit est une diatribe en règle contre "certains doctrinai- "res d'Europe tentant fortune "sur nos rivages..,......, des étran- "gers libre-penseurs ...., des "sans-patrie, n'aimant pas plus "la nôtre que celle où ils sont "nés.".

Ce petit débordement d'invectives est un des intermèdes favoris de ce genre oratoire, mais en l'occasion il est particulièrement bouffon quand on songe que ce monsieur XXX qui prodigue si généreusement l'outrage au nom des canadiens-français, est luimême un émigré de fraiche date.

Nous doutons que ce genre de procédé soit fort goûté d'un grand nombre de canadiens-français ; ils estimeront sans doute qu'il est particulièrement odieux de voir un individu s'affubler du masque de leur nationalité pour servir ses basses rancunes, et insulter à l'abri de son anonymat.

D'ailleurs, le fielleux XXX ne se fait pas faute de verser aussi sa bile sur les canadiens-français, "amoureux de cette licen- "ce" (lisez libéraux) et il leur déclare "qu'il ne peut croire ni à leur franchise, ni à leur patriotisme, ni à leur loyauté.

Autrement dit, il suffit d'être libéral pour être bon à être jeté aux chiens.

Il est complet, le monsieur, en son genre ! Il sème l'injure avec une inconscience qui n'a d'égale que son dédain pour tout ce qui a le malheur extrême de ne point penser comme lui.

Vous pensez bien que la fête ne serait point complète s'il ne touchait quelques mots de la "question des écoles," ; il n'a eu garde d'y manquer. Naturellement, il en profite pour faire étalage de "son héroïsme," etc, et déclarer qu'il restera "sur la brèche. Nous en sommes fort aise, pour notre part ; l'héroïsme est si rare de nos jours !

A relever aussi, cette diatribe contre "les prôneurs du libéra- "lisme, s'enveloppant de la livrée "de l'agneau." mais qui sont des "loups plus dangereux que nos "ennemis prononcés."

Ce n'est certainement pas monsieur XXX qui s'enveloppera dans la livrée de l'agneau.

Ce qu'il serait gêné dans les entournures avec cette livrée-là !

Avant de tirer sa révérence, ou si vous aimez mieux, de parapher ses trois X, le monsieur anonyme nous sert sa perfidie la mieux acérée.

In cauda venerum..... disaient les latins.

"La foi et le patriotisme, en effet, voilà bien les deux tourelles vers lesquelles les batteries de nos ennemis sont dirigées. Le libéralisme, si nous ne le combattons sans trève ni merci, finira par étouffer l'un et l'autre."

La manœuvre est abominable. et nous protestons avec indignation contre l'ignoble calomnie lancée par ce fanatique de l'outrage.

La foi et le patriotisme en ce pays ne sont point le monopole d'une faction, ni d'un parti, et la prétention est outrecuidante de cet énergumène qui jette ainsi l'anathème sur les libéraux canadiens.

Il est assurément très-commode de discréditer par la calomnie des adversaires contre lesquels on ne peut apporter aucune preuve, mais si c'est habile, ce n'en est pas moins profondément canaille.

Distinction, non pas separation.

Nous reproduisons en entier l'article suivant paru dans la "Vérité" du 6 mai.

Nous sommes heureux de voir une autre voix que la nôtre, affirmer d'une manière si pondérée, ce que nous n'avons cessé de répéter sous bien des formes.

Nous sommes de ceux qui pensent avec M. Tardivel, que que tout excès en entraine un autre, et que dans l'intérêt même de la religion, il serait temps de se rendre enfin à l'évidence, de reconnaître les conditions actuelles, et cesser de croire que le Manitoba est encore un pays de mission, dont les habitants sont incapables d'exercer leurs droits civiques.

(De "LA VÉRITÉ.")

Au cours de sa lettre à M. l'abbé Gérin, que celui-ci a publiée dans le "Trifluvien" du 11 avril, le R. P Lacasse s'exprime comme suit :

"Quand je rencontrerai Jean-Paul, je lui dirai que les Canadiens de la province de Québec apostasieront avant ceux du Manitoba.

"Ici c'est la province de Québec d'il y a cent ans : le curé est tout ; c'est lui qui écrit les lettres au gouvernement, aux agences du C. P. R., des compagnies de prêt, etc., etc., c'est le père respecté d'une grande famille, comme sera, je suppose, le curé de Timagami pour ses futurs colons."

Avec tout le respect possible pour la personne du R. P. Lacasse, nous devons lui dire que son criterium, pour établir le degré de l'esprit religieux d'une population, est parfaitement inadmissible.

Le phénomène qu'il signale prouve seulement qu'il y a moins de laïques instruits à Manitoba que dans la province de Québec, mais rien de plus.

Il est possible que les Canadiens-français du Manitoba soient plus religieux que ceux de la province de Québec ; il est possible aussi qu'ils soient moins exposés à apostasier ; mais leur recours au curé dans les questions purement temporelles n'en est pas une preuve, mais pas du tout.

Dans des endroits et à des époques où il y a relativement peu de laïques instruits et rompus aux affaires, il est assez naturel que le curé soit un peu le factotum de la paroisse, pour le temporel comme pour le spirituel. Certes il n'y a pas de mal à cela, et les curés qui accomplissent cette double besogne, là où cela est nécessaire, font un acte de grande charité dont il faut les louer.

Mais enfin, il ne faut jamais oublier que, si les deux ordres, le spirituel et le temporel, doivent être unis ; si le temporel doit être subordonné au spirituel, comme le corps doit être subordonné à l'âme, il n'en est pas moins vrai de dire que les deux ordres sont tout à fait distincts l'un de l'autre et ne doivent pas être confondus. L'ordre spirituel, supérieur à l'ordre temporel et devant le guider et le diriger, ne doit cependant pas l'absorber.

De là il faut conclure que dans les endroits et aux époques où il y a assez de laïques instruits et compétents pour gérer les affaires temporelles de la population, c'est à eux qu'incombe cette tâche, et non pas aux prêtres. Et l'on n'a pas le droit de dire qu'une population est moins religieuse par cela seul qu'elle confie l'administration de ses affaires temporelles, non plus au curé, mais à des laïques.

Non seulement on n'a pas le droit d'insinuer qu'une population qui a recours aux laïques pour les affaires de l'ordre temporel est plus près de l'apostasie qu'une population qui confie tout, jusqu'à ses finances municipales, au curé ; mais même il faut dire qu'il est plus régulier, beaucoup plus régulier que les laïques soient chargés de la besogne qui regarde les laïques.

Nous ne craignons pas d'affirmer que là où la nécessité ne lui en fait pas un devoir de charité, le prêtre ne doit pas s'engager dans les affaires temporelles.

C'est une règle très sage de la discipline de l'Eglise. Partout où les laïques sont en état de conduire eux-mêmes les affaires du genre de celles dont parle le Père Lacasse, c'est à eux que cette besogne incombe. Le prêtre n'a pas des "grâces d'état" spéciales pour écrire des lettres au gouvernement, au C. P. R. et aux compagnies de prêt, etc, etc. Là où les laïques ne peuvent pas faire cette correspondance, faute d'une instruction suffisante, que le curé la fasse, c'est parfait. Encore une fois, il accomplit là un acte de charité. Mais il ne doit pas oublier que s'il se charge de cette besogne purement séculière, c'est en sa qualité "d'homme instruit," et non pas en sa qualité de "prêtre du Seigneur."

Le prêtre, en tant que prêtre, ne doit s'accuper des affaires du siècle que lorsque les affaires du siècle intéressent le salut des âmes. Là il a le droit et le devoir d'intervenir, mais là seulement.

Nous ne croyons pas nous tromper en disant que tous les conflits politico-religieux proviennent de deux erreurs opposées : l'erreur des "libéraux" qui nient plus ou moins ouvertement à l'autorité ecclésiastique le droit de diriger les consciences dans les questions religieuses qui ont un aspect politique ; et l'erreur des "autoritaires" qui veulent que les représentants de l'autorité religieuse dirigent tout même les affaires "purement" temporelles, et qui considèrent comme entachés de libéralisme et plus ou moins disposés à l'apostasie ceux qui leur nient ce droit.

Et ces deux abîmes s'appellent l'un l'autre. "Abyssus abyssum invocat." A moins d'y faire beaucoup d'attention, en voulant réagir contre le "libéralisme" on tombe dans "l'autoritarisme," en combattant "l'autoritarisme" on verse facilement dans le "libéralisme."

"Libéraux et autoritaires" éviteraient toute erreur s'ils avaient toujours devant les yeux de l'esprit cette vérité que Léon XIII a tant de fois proclamée dans ses encycliques, savoir que l'ordre spirituel et l'ordre temporel sont parfaitement "distincts" l'un de l'autre, mais ne doivent pas être "séparés" l'un de l'autre.

Correspondance Legale.

Monsieur le Rédacteur,

Voulez-vous me donner l'avis de votre conseil légal sur l'affaire suivante :

A. voudrait aller faire un tour dans son pays, mais il a une jument dans la prairie qu'il voudrait faire hiverner. Il va trouver B, qui veut bien l'hiverner, à condition de la garder pour faire ses semences, mais à conditions que A. se charge de la faire capturer. B. va pour en prendre livraison, mais la trouve trop farouche. Il va trouver C., le beau frère de A., pour lui dire qu'il ne veut pas la jument, parce qu'elle est trop farouche.

B. a-t-il le droit de réclamer $2.50 pour sa démarche.

Réponse.—B. ne peut prétendre à aucun dommage ; car en réalité il n'en a souffert aucun.

Le marché n'a pas été affectué, par la volonté même de B.

B. avait intérêt à faire ce marché puisqu'il devait se servir de la jument pour faire ses semences au cas où il l'eut hiverné ; ce n'est donc point un service qu'il rendait à A. et il ne peut prétendre aucune rémunération pour ses démarches en vue d'un marché qui n'a point été conclu, de sa propre volonté. La chose n'est pas discutable, du moins telle qu'elle est exposée par notre correspondant.

La Politique Exterieure

PAROLES ET PAROLES

En lisant les dépêches qui ont rendu compte du discours prononcé par M. Choate, ambassadeur des Etats-Unis en Angleterre, on pourrait croire que l'alliance anglo-américaine est définitivement conclue.

Instruit par l'expérience, nous savons qu'il faut se garder de jugement hâtifs; qu'avant d'apprécier la portée des déclarations d'un homme d'Etat, il convient d'en avoir le texte sous les yeux et de pouvoir en peser les termes. Or, après avoir traduit intégralement le disco-rs de M, Choate, nous en sommes arrivés à des conclusions qui ne sont pas précisément celles qu'on nous a télégraphiquement presentées.

M. Choate est un gentleman et un homme d'esprit, ce qui complète les qualités qu'il peut avoir comme ambassadeur. Il ne pouvait, certes, pas répondre à une réception des plus cordiales autrement que par des cordialités. Mais il y a dans son discours certaines parties qui montrent bien que l'ambassadeur a sa pensée, et qu'elle ne répond pas du tout à ce que voudrait faire croire la presse anglaise.

"Certes,—a dit M. Choate,—nous sommes de bons amis, mais nous ne cesserons pas d'être des rivaux. dans l'avenir comme dans le passé Notre rivalité restera généreuse et loyale, mais nous ne renonçons pas à la lutte."

Ceci au fond ne ressemble guère à une dé-laration d'alliance.

M. Choate préconise l'emploi des moyens pacifiques pour régler les différends pouvant survenir. Rien de plus philanthropique, rien de plus désirable pour le règne de la justice et de cette paix du monde que nous désirons si ardemment en France.

Mais cela n'implique pas que les Etats-Unis aient l'intention de s'en remettre au bon vouloir britannique, et la preuve c'est qu'aussitôt après, M. Choate s'est livré à une petite fantaisie qui est un modèle d'humour gouailleuse.

Ici nous traduisons, car l'analyse rendrait bien mal toute la finesse et l'àpropos des paroles de l'ambassadeur américain.

"—Pensez à cette petite difficulté du Venezuela. (Rires.) Je suis heureux de provoquer les rires de mes auditeurs, à propos de cette affaire—ajoute, sans se démonter, le spirituel diplomate—vous savez que chez nous, quelquefois, nous prenons un malin plaisir à tordre la queue du Lion britannique à seule fin de l'entendre rugir. (Nouveaux rires dans l'assemblée.) Eh bien! cette fois le Lion nous a désappointés. Il n'a pas rugi du tout; il est resté muet comme le sphinx; et, finalement, par les vertus d'une patience dont vous avez, Anglais, pris certainement la part du lion, et par l'effet des pensées que nous avons eues en second lieu, et qui s'accordaient très bien avec celles que vous eûtes d'abord, nous avons fini par conjurer tout danger et ne laisser subsister qu'une guerre de mots."

M. Choate a lu Shakespeare: Paroles et paroles!!!" Il a lu aussi Machiavel, et je le souçonne fort, bien qu'il déguise peu sa pensée, d'apprécier assez la manière de M. de Talleyrand. Si cela satisfait nos voisins d'outre-Manche, que pourrions-nous y trouver à redire?

Leur contentement ne nous gêne point, leur satisfaction nous est précieuse. Mais pourquoi donc toujours vouloir chercher dans les choses ce qui n'y est pas.

Que l'alliance anglo américaine puisse se faire, un jour, nous l'ignorons.

Qu'on la désire en Angleterre, nous en sommes convaincus, puisque l'Angleterre en a besoin. Qu'elle existe réellement, non! Donc, tout ce qu'on nous raconte à ce sujet est du bluff.

A. SAISSY.

L'attitude de Dreyfus

A L'ILE DU DIABLE.

Un document vient d'être livré à la publicité pas "l'Eclair," qui apporte une preuve nouvelle de la culpabilité de Dreyfus, déjà établie par le dossier de 1894, par le dossier secret et par les aveux du traître. Ce document c'est le rapport dans lequel M. Deniel, commandant supérieur des îles du Salut, fait connaître au ministre des colonies l'étrange accueil fait par Dreyfus à l'annonce que la chambre criminelle de la Cour de cassation était saisie d'une demande en revision de son procès.

L'attitude de Dreyfus en cette circonstance trahit sa culpabilité. Cette attitude est d'ailleurs conforme à celle qu'il eut devant le conseil de guerre, conforme à celle qu'il n'a cessé d'observer depuis sa déportation. C'est l'attitude d'un coupable.

Cet homme, qui se dit innocent, est atterré par l'invitation que lui adressent ses amis de la chambre criminelle de préparer sa défense. Alors qu'un innocent aurait hâte de se défendre, "il déclare n'avoir rien à dire;" il ne saurait, dit-il, écrire plus de quinze lignes pour sa défense. "Il demande qu'on s'adresse.. à sa femme et à son avocat! Quelle triste comédie! La vérité est qu'il se sait coupable, qu'il sait aussi, mais incomplètement qu'une campagne est organisée en sa faveur; et il redoute de nuire à cette campagne par des délarations qui contrediraient celles du Syndicat. Aussi "cet homme, qui devrait avoir hâte de parler," refuse de parler. C'est à sa femme dit-il, de répondre.

Que signifie ce langage?

Est.ce sa femme qui a été condamnéee pour avoir écrit le bordereau?

Est-ce sa femme qui a été condamné après un procès qui dura trois jours et où furent entendus une vingtaine d'officiers?

Est-ce sa femme qui se rendait à Bruxelles, centre de l'espionage international, et niait ces voyages?

Est-ce sa femme qui emprunta le Manuel de tir au commandant Jeannel et nia cet emprunt?

Est-ce sa femme qui eut connaissance à l'école de Bourges des détails mystérieux du canon de 120, et à l'état-major du plan de couverture, des notes sur Madagascar, etc?

Allons donc! L'attitude de Dreyfus s'explique seulement par la certitude où il est de sa culpabilité.

Mais arrivons au rapport de M. Deniel, rapport mensuel, comprenant la période du 26 octobre au 25 novembre 1898.

Le 16 novembre, M. Deniel recevait l'ordre de transmettre au déporté Dreyfus le cablegramme suivant, émanant du ministère des colonies:

"Vous informe que chambre criminelle de la Cour de cassation a déclaré recevable en la forme, demande revision de votre jugement, et décide seriez avisé de cet arrêt, et invité à produire vos moyens de défense. Les documents émanant de la Cour de cassation seront transmis et notifiés en la forme ordinaire."

M. Deniel a rendu, le jour même, dans la lettre suivante, compte au directeur de la Guyane de l'accueil fait par Dreyfus à cette communication:

"Je me suis rendu à l'île du Diable, à 2 h. 15, et j'ai fais la remise du télégramme ci-dessus, sans lui adresser la parole.

"Au moment où je retournais à l'île Royale, il m'a fait appeler et m'a posé la question suivante:

"Je vous demande pardon de vous déranger, mais je ne comprends pas la partie suivante du télégramme dont vous m'avez remis la copie: "et invité à produire ses moyens de défense." Moi, je ne sais quoi dire! je n'ai rien à dire, ne me rappelant plus rien depuis le temps; le mémoire que je pourrais présenter n'aurait pas, je le déclare, plus de quinze lignes. Qu'en pensez-vous? Que faut-il dire? Je vous demande un conseil."

—Je ne peux rien vous dire autre chose que ce qui se trouve sur le télégramme. Si vous, l'intéressé, vous n'avez rien à répondre et ne trouvez pas matière pour rédiger un mémoire, comment voulez-vous que moi, ignorant du jugement qui vous a condamné. je puisse vous guider dans votre affaire?

—Que voulez-vous? Je suis embarrassé. Ma femme du reste qui en sait autant que moi, qui est au courant de toute l'affaire, pourra répondre. Si je priais le gouverneur de câbler à Me. Demange, auquel j'ai fourni tous les renseignements me concernant? Moi, je ne me rappelle plus rien. Je n'ai rien a dire.

Stupéfait de cette attitude, M. Deniel se retire. Et, dans son rapport au ministre, il explique en ces termes pourquoi Dreyfus fut atterré par cette invitation maladroite de ces amis de la chambre criminelle à préparersa défense:

S'il avait été nécessaire de posséder des preuve supplémentaires de sa culpabilité, Dreyfus s'est chargé, par son attitude, de les fournir. Dreyfus est pour lui-même le plus dangereux des témoins à charge. Tout en lui, ses mensonges, son refus de se défendre, sa terreur d'avoir à s'expliquer, tout crie qu'il est coupable.

Musique et naivete.

Une brave femme de province est allée à un concert.

Elle n'entend point grand'chose à la musique; mais ce qui a surtout attiré son attention, c'est le chef d'orchestre se démenant au milieu des instrumentistes.

C'était très beau, dit-elle, mais il y avait un de ces messieurs qui me faisait bien de la peine..... Il était malade, même qu'il ne jouait pas d'instrument, et c'était pitié de le voir étendre ses bras, s'étirer, se tordre..... Des coliques, sans doute, Pauvre homme! ce qu'il devait souffrir!

L'Anglais ne perd pas de temps

Le premier numéro de la "Soudan Gazette" vient d'arriver à Londres. Il est daté du 7 mars et se compose de quatre pages de petit format à deux colones. Le texte, qui ne contient que des avis officiels et des annonces (déjà!) est en anglais et en arabe. La "Gazette du Soudan" est un journal officiel et sort de l'imprimerie officielle du Soudan, à Ondurman.

C'EST BIEN MÉRITÉ.

La faveur dont jouit le BAUME RHUMAL auprès de tous les malades atteints de rhume, toux, grippe, bronchite, est due à sa grande rapidité d'action et à son insurpassable efficacité.

56

Bons mots du president Dupin.

L'autre jour à la chambre des députés, la sonnette du président s'est fêlée entre les mains du président M. Deschanel. Cette sonnette avait été inaugurée par le président Dupin en 1850.

En voilà un qui savait en jouer de façon prestidigieuse ! Avec quelle énergie et quelle verve il remplissait sa fontion ! Peu d'hommes ont eu l'à-propos aussi vif et l'esprit aussi gaulois. Ses facéties on passé de bouche en bouche, et il est resté, dans le souvenir des Français, comme le type du président des assemblées délibérantes.

Ses " mots " sont demeurés célèbres. Beaucoup sont très connus, trop connus. Il en est pourtant quelques-uns qu'on a toujours plaisir à citer.

C'est lui qui disait à un orateur assez célèbre, qui levait la main pour demander la parole :

—Allez, mon ami, mais ne soyez pas trop longtemps.

Un jour, M. Schœlcher lisait, à la tribune, un long discours que personne n'écoutait. Quelques amis de l'orateur réclamèrent :

—Faites faire silence, monsieur le président.

A quoi Dupin répondit, en caressant mollement le battant de sa sonnette :

—Je puis recommander le silence. C'est aux orateurs à commander l'attention.

Une autre fois, Mgr. Parisis, évêque de Langres, occupait la tribune, et son discours sur l'instruction puplique était souligné par les rires de la gauche.

—Ces rires sont indécents.. dit M. Dupin.

Puis, se penchant vers l'orateur :

—Pardonnez-leur, Seigneur... et continuez.

Le général Lamoricière, interrompu par les clameurs de la gauche, se tournait vers M. Dupin, lui demandant :

—Que disent-ils ?

—Ils ne disent rien, réplique le président. Ils font du bruit ; voilà tout.

En 1850, le lieutenant Valentin occupait la tribune, revêtu de son uniforme, et parlait de manœuvres électorales pratiquées sur des soldats. Son exode étant interminable, quelqu'un lui cria :

—Au fait !

Le député se plaignit au président qu'on voulût " étouffer ses arguments." Alors, Dupin, aux éclats de rire de l'assemblée, commanda d'un air martial :

—Silence dans les rangs !...

Au cours d'une importante séance, Berryer fulminait une de ces philippiques dont l'audace faisait trembler sur leurs bases les institutions chères à la majorité. Dupin, le voyant emballé, sortit sa plus belle voix pour le morigéner suivant la classique formule : " Il m'est impossible de laisser l'orateur prononcer ici des paroles dont la portée dépasse les formes de liberté permise dans cette enceinte "—ou quelque chose d'approchant. Et, immédiatement après, profitant des applaudissements soulevés par son orthodoxe réprimande, il glissait à l'oreille de Berryer, placé au-dessous de lui, cet encouragement malicieux :

—Vas-y, mon vieux, tu es en verve !

Maintenant, c'est au tour de M. Deschanel d'étrenner la clochette neuve. Il s'en acquittera certainement avec esprit, sinon avec malice. Mais il est probable que le baptême sera rude !

GÉNÉROSITÉ IMPÉRIALE.

Un journal allemand raconte qu'une pauvre couturière de Cologne gagnait péniblement sa vie avec une vieille machine à coudre presque hors de service. Cette pauvre femme eut, un jour, l'idée d'envoyer à Guillaume II une adresse pour le prier de lui faire cadeau d'une machine à coudre neuve.

Qu'elle ne fut pas la surprise de la pétitionnaire lorsqu'elle reçut récemment, comme cadeau de l'empereur, une belle machine toute neuve !

S'il s'agissait d'un rouet pittoresque, et non d'une machine à eoudre, instrument déplorablement moderne. on croirait, n'est-ee pas, que e'est un vieux eonte.

—M. X..., rentre chez lui et interroge son nouveau domestique :

—Est-il venu quelqu'un pendant mon absence ?

—Oui, monsieur... Une grosse dame à l'air désagréable, avec une robe rouge et un chapeau à plumes vertes...

—Mais ce n'est pas quelqu'un, ça.., C'est ma belle-mère ?

Avis Puiblc.

Avis public est par les présentes donné que j'ai été nommé Greffier d'Enregistrement pour la Division Electorale de St-Boniface ;

Que la liste des électeurs sera close le seizième jour de mai 1899 ;

Que mon bureau est à ma résidence sur l'Avenue Provencher, dans la ville de St-Boniface, et qu'on pourra m'y trouver ou y trouver mon substitut chaque jour hormis les jours de fête, depuis neuf heures à midi le matin et d'une heure à quatre dans l'après-midi.

Toute personne désirant être enregistrée comme électeur pourra envoyer ou laisser à mon dit bureau une demande assermentée par elle même ou par quelqu'un agissant pour elle.

On pourra obtenir des formes de demande au dit bureau.

Aucune demande ne sera reçue après le dit seizième jour de mai 1899.

Toute personne desirant faire placer son nom sur la liste après la dite date, devra en faire demande à l'Officier Reviseur.

EUG. PARADIS,
Greffier d'Enregistrement,
St-Boniface.

Avis Public.

Avis publie est par les présentes donné que j'ai été nommé Greffier d'Enregistrement pour la Division Electorale de Woodlands ;

Que la Liste Electorale sera close le seizième jour de Mai 1899 ;

Que mon bureau est à ma résidence à St. Laurent, et qu'on pourra m'y trouver ou y trouver mon substitut, chaque jour, hormis les jours de fête, depuis neuf heures jusqu'à midi, le matin, et de une heure à quatre heures dans l'après-midi.

Toute personne désirant être enrégistrée eomme éleeteur pourra envoyer ou laisser à mon dit bureau une demande assermentée, par ellemême ou par quelqu'un agissant pour elle.

On pourra obtenir des formes de demandes au dit bureau.

Aueune dcmande ne sera reçue après le dit seizième jour de mai 1899.

Toute personne désirant faire placer son nom sur la liste après la dite date devra en faire demande à l'officier Reviseur.

HERMAS CHARTRAND,
Greffier d'Enrégistrement,
St. Laurent.

Avis Public.

Avis public est par les présentes donné que j'ai été nommé Greffier d'Enregistrement pour la Division Electorale de LaVérandrye.

Que la Liste Electorale sera close le seizième jour de mai 1899.

Que mon bureau est à la salle municipale dans la Paroisse de Lorette, où on pourra m'y trouver ou y trouver mon substitut, chaque jour, hormis les jours de fête, depuis neuf heures à midi, le matin, et d'une heure à quatre dans l'après-midi.

Toute personne désirant être enregistrée comme électeur pourra envoyer ou laisser à mon dit bureau une demande assermentée, par elle-même ou par quelqu'un agissant pour elle.

On pourra obtenir des formes de demande au dit bureau.

Aucune demande ne sera reçue après le dit seizième jour de mai 1899.

Toute personne désirant faire placer son nom sur la liste après la dite date devra en faire demande à l'Officier Reviseur.

AUG. GAUTHIER,
Greffier d'Enregistrement,
Lorette.

Avis Public

Est donné par les présentes que j'ai été nommé Greffier d'Enregistrement pour la Division électorale de Carillon ;

Que la liste des électeurs sera close le seizième jour de mai A. D. 1899 ;

Que mon bureau est sur le Lot 490 (quartre cent quatre-vingtdix) de la Rivière Rouge dans le Comté de Ste-Agathe, relevant du bureau de poste de Union Point ;

Et qu'on pourra m'y trouver ou y trouver mon substitut chaque jour, hormis les jours de fête, depuis neuf heures à midi le matin et d'une heure à quatre dans l'après midi.

Toute personne désirant être enregistrée comme électeur pourra envoyer ou laisser à mon dit bureau une demande assermentée par elle même ou par quelqu'un agissant pour elle.

On pourra obtenir des formes de demande au dit bureau.

Aucune demande ne sera reçue après le dit seizième jour de mai 1899.

Toute personne désirant faire placer son nom sur la liste après la dite date, devra en faire la demande à l'officier Reviseur.

J. K. MCMILLAN,
Greffier d'Enrégistrement pour Carillon
Bureau de poste Union Point

AVIS

Les personnes qui ne sont point naturalisées et qui désirent l'être pourront s'adresser soit par écrit soit verbalement au Secrétaire de l'assosiation iibérale de Winnipeg, 435 rue Main, ou à M. Verhoeven, notaire, qui se chargeront de toutes les demarches etc., nécessaires.

La "Tribune."

Notre confrère "La Tribune," de St.-Hyacinthe, vient a l'occasion de son 12e anniversaire de se transformer en journal quotidien.

Nous sommes heureux de féliciter la vaillante feuille de son heureuse initiative, et nous lui souhaitons bien sincèrement le succès le plus complet.

CORRESPONDANCE

Saint Jean-Baptiste.

[Nous regrettons que l'espace ne nous aie pas permis de publier cette correspondance la semaine dernière.]

On prépare à Saint Jean-Baptiste, pour le 27 juin, une célébration de la fête nationale des canadiens-français qui promet d'être magnifique. Outre Monseigneur l'archevêque et le clergé de son diocèse, qui y seront spécialement invités, on s'attend à avoir la visite d'autres distingués prélats de Québec et du Dakota-Nord, ainsi que quelques-uns de nos hommes publics distingués de la province de Québec, sans compter l'élite de notre société française du Manitoba.

A plus tard les noms de ceux qu viendront. Nous invitons nos lecteurs à se presser vers ce village prospère et entreprenant pour y faire les agapes fraternelles de la St Jean. On assure qu'un train spécial partira de la gare du Northern Pacific vers 7 heures du matin pour revenir le soir même, et que le prix d'aller et retour ne dépassera pas $2. On fera connaître plus tard le prix du billet d'excursion. Les sociétés catholiques de la province y seront toutes représentées, sinon toutes individuellement présentes.

Préparons-nous donc à aller chanter avec nos amis de Saint Jean-Baptiste :

"VIVE LA CANADIENNE !"

L'AMOUR VA VITE !

Quand on s'aime un peu, l'amour va si vite !
— Prends garde, garçon, prends garde, petite !
L'amour est un loup qui vous saute au cou.
En vain l'un s'arrête, en vain l'autre hésite....
Quand on s'aime un peu, l'amour va si vite !
On a bientôt fait de s'aimer beaucoup.

Quand on s'aime moins, l'amour va si vite !
— Songes-y, garçon, souviens-t-en petite.
L'amour est un cerf aux bonds éperdus.
Larmes et regrets n'arrêtent sa fuite....
Quand on s'aime moins, l'amour va si vite !
On a bientôt fait de ne s'aimer plus.

Quand on s'aime bien, l'amour va si vite !
—Sache-le, garçon, apprends-le, petite ;
C'est l'oiseau du ciel, au vol sans détours ;
Il connait sa route, il trouve son gite....
Quand on s'aime bien, l'amour va si vite !
On a bientôt fait de s'aimer toujours.

PAUL DESROULEDE.

—Les bonnes petites amies.

—Tu sais que cette pauvre Clara est [illegible], très mal...

—Oh ! mei, d'abord, je ne l'ai jamais [illegible]uvée bien !

—Une vieille anecdote :

[illegible]ne dame, ayant un procès, vint un [illegible] solliciter en sa faveur le premier pré[illegible]t du parlement.

[illegible]voyée sèchement, elle dit, en tra[illegible]t l'antichambre :

—Peste soit du vieux singe !

Le lendemain, l'affaire fut appelée, et la dame gagna son procès. Elle courut au[illegible]tôt remercier le président qui, pour [illegible] vengeance, se contenta de lui dire :

—Sachez, madame, une autre fois, [illegible] un vieux singe est toujours disposé à [illegible]e plaisir aux guenons.

ADOPTEZ-LE.

A[illegible]ptez le célèbre spécifique contr[illegible] le rhume, la toux, la grip[illegible], la bronchite et la coqueluche ; [illegible] BAUME RHUMAL, tous les [illegible]ecins en recommandent l'em-

THE
Canadian Northern Railway Co.

HORAIRE.—A partir de Jeudi, 13 avril. 1899

Allant au Nord. Lisez en descendant. — Allant au Sud, Lisez en montant.

Vendredi	Lundi et Mercredi	STATIONS.	Mardi et Jeudi	Samedi
	10 40	Portage la P.	16 [illegible]	
	11 10	Macdonald	15 5[illegible]	
	11 30	Westbourne	15 [illegible]	
	11 53	Woodside	15 [illegible]	
	12 25	Gladstone	14 [illegible]	
13 05	13 05	....Gladstone Jct....	14 10	14 10
13 31	13 31	........Ogilvie........	13 42	13 42
14 00	14 00	........Plumas........	13 20	13 20
14 41	14 41	........Glenella........	12 30	12 30
15 15	15 50	.......Glencairn.......	12 05	12 05
15 51	15 51	.........Elliot.........	11 25	11 25
16 25	16 65	........Laurier........	10 51	10 51
16 50	16 50	.......Makinak.......	10 28	10 25
17 20	17 20	.....Ochre River.....	10 00	10 00
18 00	18 00		9 15	9 15
19 30	19 30	Dauphin	9 45	9 45
02 02	20 02		7 13	7 13
20 25	20 25	.....Valley River.....	6 50	6 50
	20 30	.........Sifton.........	6 45	
20 30	20 30	.....Sifton Jct......		6 45
20 58		.......Pork River......		6 10
21 35		A...Winnipegosis...D		5 30
	2120	.......Ethelbert.......	6 00	
	2154	........Garland........	5 26	
	22 o3	......Pine River......	4 54	
	23 00	.........Sclater.........	4 25	
	23 30	A.......Cowan........	4 00	

D. B. Hanna,
Superintendent.
WINNIPEG.

Nouvelles Locales.

L'hon. Mickle, trésorier provincial, semble prendre du mieux et l'on dit qu'il doit partir prochainement pour Birtle.

Il est bruit qu'une société est en voie de formation pour établir une ligne de tramway électrique entre Winnipeg et St.-Norbert, ainsi qu'entre Winnipeg et St-Anne des chênes.

Le Docteur Dame, complètement rétabli, est de retour à Winnipeg. Il va s'installer d'ici peu dans le Block McIntyre, chambre No. 220. Ses nombreux amis, sont heureux de constater l'excellent état de sa santé actuelle et ses clients se réjouissent à l'idée de posséder à nouveau leur docteur favori.

Il faut féliciter sans réserve la Municipalité de St.-François-Xavier qui donne l'exemple d'une intelligente initiative. Cette Municipalité vient en effet de faire dresser la liste de tous les lots de rivière à vendre dans son territoire et a fait imprimer des placards qui seront affichés dans toutes les gares pour faires connaitre ces terres aux colons.—Bravo pour St.-François-Xavier.

La réunion de l'association libérale française de Winnipeg était fort nombeuse lundi soir et le temps a été bien employé à préparer l'inscription des ayant-droit sur les listes électorales.

Le R. Monsieur, Messier curé de S.-Boniface, vient d'être nommé chapelain de l'hopital. Son successeur à la cure de St.-Boniface sera, croit on, M. l'abbé Dugas.

Les ventes de terre du C. P. R. pour le mois d'avril se sont montées à 36,630 âcres, valant $117,-000. Il y a diminution avec l'année dernière. Toutefois ce mois-ci semble vouloir compenser le précédent, si l'on juge par la vente de lundi dernier qui s'est montée pour cette seule journée à 3,500 acres.

L'église de l'Immaculée Conception va prochainement être dotée de cloches, dont le prix sera de $1,000.

Réunion de la Société St.-Jean-Baptiste dimanche dernier à l'école St.-Marie; les élections annuelles d'officiers sont les suivants. Président, J. E. Béliveau, 1er vice président, Jos. Cauchon. Second vice Présdent, Antoine Lucier, Trésorier M. Bergeron. Secrétaire des records, S. T. Dumouchel, Secrétaire correspondant J. P. Burke. Marchal, Alphonse Picard, Membres du comité, MM. George Germain, A. Fournier, L. O. Genet, C. A. Lemieux et T. Rochon. La Socété se réunira le 21 de mai à l'école St.-Marie pour décider des préparatifs en vue de la fête annuelle.

Le monopole de l'alcool en Russie.

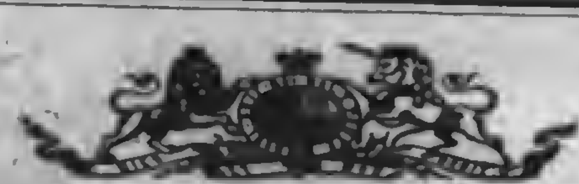
Il se poursuit, depuis plusieurs années, en Russie, une expérience dont on a grand intérêt à suivre les résultats.

Le 1er janvier 1895, le monopole de vente des liqueurs fortes a été mis en vigueur, à titre d'essai, dans quatre provinces à l'est de la Volga, et le 1er juillet 1896, à ces provinces, on en a ajouté neuf autres, dans le sud et le sud-est. Enfin, en 1897, le régime nouveau est devenu la loi commune de l'empire.

Il est donc dès à présent possible de voir si, dans les provinces où ce régime fonctionne déjà depuis plusieurs années, son influence a donné ce qu'on en attendait au point de vue de l'hygiène et du fisc.

Or les municipalités sont presque unanimes à constater les salutaires effets de la réforme: meilleure qualité de l'eau-de-vie mise en vente, réduction considérable du nombre des débits, impossibilité de se procurer des boissons alcooliques à crédit, diminution de l'ivresse, afflux des dépôts aux caisses d'épargne, etc.

Par surcroît, le fisc y a trouvé un profit, qui n'était d'ailleurs pas le mobile de la réforme. Pendant les exercices 1896-1897, on a encaissé, dans les provinces de l'est, tant du chef des licences que comme produit net de la gestion du monopole, un total de 56 millions de roubles, tandis que le produit global du rendement de l'ancien régime n'aurait donné que 37 millions de roubles environ.



NORD - OUEST CANADIEN.

Reglements des Homesteads.

Toute section No. pair des terres de la Couronnes non affectées ou non réservées, excepté les No. 8 et 26, pourra être prise en homesteads par toute personne chef de famille ou aucun homme audessus de 18 ans à raison d'un quart de section, soit 160 acres.

Entrees.

L'entrée peut être faite personnellement à l'office des terres du district ou sur application au Ministre de l'Intérieur à Ottawa, ou au Commissaire d'Immigration à Winnipeg. Elle peut être faite par une autre personne autorisée. Le prix d'entrée régulier est de $10 pour tout terrain déjà occupé, il sera chargé $5 ou $10 de plus pour rencontrer les dépenses de cancellation et des inspecteurs.

Conditions a Remplir.

Culture et résidence pendant trois ans sont requises, et durant ce temps, le colon ne peut être absent pendant six mois en aucune année sous peine de perdre ses droits.

Applications pour Patentes

Peut être faite au bout de trois ans devant l'agent local ou l'inspecteur de homesteads, en ce cas les frais seront de $5. Il doit être fait notice six mois à l'avance par écrit au commissaire des terrains de la Couronne, à Ottawa, de l'intention de faire application pour cette patente.

Informations.

Les immigrants pourront recevoir à tout office des terres de la Courronne l'information des terrains disponibles et libres de charges. Aide et assistance seront données pour trouver les terrains désignés et informations complètes fournies sur le bois, le terrain, le charbon, les lois minières ainsi que toute copie des lois et réglements.

Les mêmes renseignements peuvent être obtenus par application soit au secrétaire du département de l'Intérieur, à Ottawa, ou au Commissaire de l'Immigration, à Winnipeg.

MANITOBA.

Le Bulletin des Récoltes émanné par le Gouvernent, le 12 Décembre 1898, donne les statistiques suivantes pour l'anné:

	En culture. Acres.	Moyenne à l'âcre. Minots.	Récolte totale. Minots.
Blé	1,488,232	17.01	25,213,745
Avoine	514,824	33.6	17,308,252
Orge	158,058	27.06	4,277,927
Patates	19,591	165	3,253,038

BETAIL SUR PIED

Animaux de boucherie exportés durant l'année......12,525
Bêtes d'élevage expédiées durant l'année 20,000

Total des produits de la laiterie pour l'année..................$409,455.25
5,000 ouvriers de ferme sont venus de l'Est pour aider à la moisson et n'ont pas été suffisants pour le besoin.

Estimation des dépenses de construction sur les fermes cette année $1,460,740

Nombre de fermiers dans la province 32,000
Des terrains peuvent être achetés dans presque tous les districts de la Province à des conditions aisées de paiement. Les prix vont de $2.50 par acre en montant.

HOMESTEADS GRATUITS

Peuvent être obtenus en beaucoup d'endroits dans la Province

On peut obtenir toutes les informations désirées, ainsi que cartes, etc., en en faisant la demande à

THOMAS GREENWAY,
Ministre de l'Agriculture et de l'Immigration,
Winnipeg, Man.,

Ou à C. H. JEFFERYS, Agent d'Immigration pour Manitoba,
No. 30, Rue York, Ont.

JAMES A. SMART,
Député Ministre de l'Intérieur.

N.B. — A part les terrains ci-haut mentionnés, des milliers d'acres de terrains de première qualité sont mis en vente par les différentes compagnies de chemin de fer ou des sociétés particulières.

A. F. Martin, D. L. S., propriétaire-éditeur.